

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF47

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 24

Au quatorzième alinéa, compléter la première phrase par les mots suivants :

« , à compter de la saisine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.